



ARRÊTÉ MUNICIPAL
portant autorisation de vente au déballage
n° ARR2022-021

à

Club Cyclotouriste de Porspoder
Représenté par Monsieur BRIANT Patrick
8, Hent Sant Gonvel
29840 LANDUNVEZ
Le 17 juillet 2022

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

VU les articles L- 310-1 à L. 310-7 du nouveau Code du Commerce, notamment ses articles L. 310-2 et R.310-8, modifié en dernier lieu par le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009, relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L. 310-2 du Code des Commerce,

VU la demande présentée le 21 avril 2022, enregistrée n° 001-2022, par **Monsieur BRIANT Patrick domicilié à Landunvez, 8 Hent Sant Gonvel (pour le Club Cyclotouriste de Porspoder)** en vue d'organiser le 17 juillet 2022 un « vide greniers » à la salle omnisports de Porspoder,

ARRÊTE

Article 1er : **Monsieur BRIANT Patrick domicilié à Landunvez, 8 Hent Sant Gonvel (pour le Club Cyclotouriste de Porspoder)** est autorisé à organiser le 17 juillet 2022, un « vide greniers » à la salle omnisports de Porspoder.

Article 2 : Monsieur BRIANT Patrick tiendra à la disposition des services de contrôle l'inventaire des marchandises faisant l'objet de la présente autorisation.

Article 3 : Monsieur BRIANT Patrick doit tenir un registre côté et paraphé sur lequel seront mentionnées les **nom, prénom, qualité et domicile de chaque participant** ainsi que la **nature des marchandises** vendues. Ce registre sera transmis à la Mairie de Porspoder dans un délai de **8 jours** à compter de la fin de la manifestation.

Article 4 : Monsieur le Maire de Porspoder, Monsieur le Directeur Départemental de la Consommation et de la Répression des Fraudes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à **Monsieur BRIANT Patrick (représentant du Club Cyclotouriste de Porspoder)**.

Fait à PORSPODER, le 25/05/2022

Le Maire
Yves ROBIN



Copie :

- M. le Sous-Préfet de Brest
- M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.
- M. le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest
- M. le Président de la Chambre des Métiers du Finistère
- M. le Directeur de l'URSAFF Nord-Finistère